Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260209-DEL260209_13-DE

PLESCOP

Délibération du 9 février 2026

26-02-09-13 : FINANCES – Débat d'orientations budgétaires 2026

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 3 février 2026, s'est réuni le 9 février 2026 en session ordinaire à la mairie de PLESCOP

***Présents : (16)** : Loïc LE TRIONNAIRE, Bernard DANET, Françoise FOURRIER, Jean-Louis LURON, Jacqueline GUILLOTIN, Serge LE NEILLON, Honoré GUIGOURES, Claudine PECCABIN, Pierre LE RAY, Éric CAMENEN, André GUILLAS, Jérôme COMMUN, Christel MENARD, Keita PALIN, Sandrine CAINJO et Stéphane STREIFF*

***Absents excusés ayant donné pouvoir : (4)** : Laurent LE BODO, Fannie PETIOT, Juliette XAYASOMBATH et Stéphanie LE POLOTEC respectivement à André GUILLAS, Claudine PECCABIN, Françoise FOURRIER et Jacqueline GUILLOTIN*

***Absents excusés : (1)** : Laurence LEMOINE*

***Secrétaire de séance :** Serge LE NEILLON*

***Quorum (11) :** atteint*

Monsieur le Maire lit et développe le rapport suivant :

Chaque année, le conseil municipal doit débattre des grandes orientations du budget principal, et de ses budgets annexes, dans le délai de deux mois précédant le vote du budget. A cette fin, il paraît opportun de donner à chacun des éléments d'analyse, l'historique et les tendances fortes du budget et de ses éléments les plus saillants pour les années à venir.

La tenue de ce débat répond à un double objectif. D'une part, il permet d'informer les élus sur la situation économique, budgétaire et financière de la collectivité et de procéder à une évaluation prospective sur les perspectives économiques locales. Il permet, en outre, d'éclairer les élus sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement ainsi que de préciser les engagements pluriannuels communaux. D'autre part, le débat participe à l'information des administrés et constitue à ce titre un exercice de transparence à destination de la population.

2026 constitue une année de renouvellement électoral. Aussi, l'équipe municipale actuelle a souhaité proposer un budget de transition, qui pourra être modifié par la future municipalité. Il est rappelé que le projet de Park Nevez, pour essentiel qu'il soit en matière de développement n'impacte pas directement les finances communales, du fait du contrat de concession octroyé à EADM (désormais Morbihan Habitat) en janvier 2017. De la même façon, les dépenses afférentes à l'opération d'aménagement de Saint-Hamon ne sont pas retracées dans le budget primitif. Elles font pour leur part l'objet d'un budget annexe de lotissement. Enfin, le développement des énergies renouvelables, en particulier l'exploitation de panneaux photovoltaïques, fait également l'objet d'un budget annexe.

Les éléments portés à la connaissance des conseillers municipaux dans le cadre de la présente synthèse sont **estimatifs** dans la mesure notamment où la commune ne s'est pas vue notifier le montant des dotations qui lui seront versées.

I. CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL

Les éléments du présent chapitre sont tirés des ressources documentaires émanant de l'INSEE et des notes de conjoncture de la Caisse d'Epargne et de la Banque postale.

Il est à préciser qu'au moment de la rédaction de la présente synthèse, la loi de finances est en cours d'adoption après un débat parlementaire très tendu. Une loi spéciale budgétaire a été adoptée fin décembre 2025 pour assurer la continuité financière en attendant la loi de finances définitive.

Le texte doit encore être examiné au Sénat, puis possiblement renvoyé devant l'Assemblée nationale avant promulgation.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260209-DEL260209_13-DE

A) Contexte budgétaire dans l'environnement international et national

1. Environnement économique : des équilibres incertains

• L'économie mondiale semble résister aux différents chocs intervenus depuis le début de l'année, qu'il s'agisse d'un contexte géopolitique toujours très tendu ou du relèvement des droits de douane américains. Les indices de climat des affaires au niveau mondial se situent à des niveaux compatibles avec une croissance plutôt soutenue, avec naturellement des disparités selon les régions du monde. C'est un peu comme si un nouvel équilibre avait été trouvé. Dans l'Hexagone, les discussions budgétaires se poursuivent. Rien n'assure qu'elles déboucheront sur un budget pour 2026… mais rien n'assure du contraire non plus ! Saura-t-on trouver un nouvel équilibre politique, certes de circonstance, mais qui permette d'avancer vers l'échéance « suprême » de la vie politique française en 2027 ? Il est clair que la France est sous la surveillance des institutions internationales et des investisseurs financiers.

• De nombreux signes d'attentisme sont perceptibles dans l'économie française. Pourtant, le 3e trimestre a été ponctué par une éclaircie, avec une croissance du PIB en accélération et plutôt de bon niveau, qui contraste avec la stagnation allemande et italienne. Un autre fait marquant a été un ajustement à la baisse de l'emploi sur la même période mais qui est largement imputable à la fin du dispositif de soutien public à l'apprentissage. L'évolution de ces deux variables ressort un ressaut de la productivité apparente du travail, dont le recul ces dernières années avait inquiété.

• Plus largement dans la zone euro, le 3e trimestre a été marqué par une petite croissance, avec des rythmes assez dispersés selon les pays. L'Espagne continue de se distinguer par une progression du PIB beaucoup plus allant que chez ses partenaires européens. L'inflation restant contenue, la BCE demeure dans une position d'attente.

• Outre-Atlantique, une des conséquences du shutdown a été l'absence de publication des indicateurs économiques habituels (sur inflation). Cela a contraint la Fed à naviguer un peu à vue. Si elle a abaissé de nouveau son taux directeur en octobre, son président J. Powell s'est montré plus prudent pour l'avenir, considérant que la hausse des droits de douane pouvait encore entretenir l'inflation.

• En Chine, la croissance est restée favorable au 3e trimestre mais des signes de fléchissement sont perceptibles. Par ailleurs, le changement de gouvernement au Japon pourrait aussi influer sur l'orientation de la politique économique.

• Sur les marchés financiers, les investissements dans l'intelligence artificielle (IA) et les espoirs de profits que cette dernière génère se sont traduits ces derniers mois par une forte hausse des valeurs technologiques sur les marchés boursiers, surtout outre-Atlantique. Quelle est la part spéculative dans ces évolutions ? Nul ne le sait. Plusieurs annonces (de la part de grandes banques américaines comme JP Morgan ou Goldman Sachs, ainsi que d'Amazon) mettent en avant aussi les effets potentiels de l'IA sur le marché du travail sans que l'on sache encore quel sera le point d'aboutissement de ces changements.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260209-DEL260209_13-DE

Données macro-économiques

Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2025	2026
Insee (déc. 2025)	+0,9%	/
Banque de France (déc. 2025)	+0,9%	+1,0%
Commission européenne (nov. 2025)	+0,7%	+0,9%
OCDE (déc. 2025)	+0,8%	+1,0%
FMI (oct. 2025)	+0,7%	+0,9%
Gouvernement (PLF 2026)	+0,7%	+1,0%

Prévisions annuelles Zone euro	2025	2026
BCE (déc. 2025)	+1,4%	+1,2%
Commission européenne (nov. 2025)	+1,3%	+1,6%
OCDE (déc. 2025)	+1,3%	+1,2%
FMI (oct. 2025)	+1,2%	+1,1%

Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2026
Insee (déc. 2025)	+1,5 % (sur un an en juin 2026)
Banque de France (déc. 2025) - IPCH	+1,3%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH	+1,3%
OCDE (déc. 2025)	+1,3%
FMI (oct. 2025) - IPCH	+1,5%
Gouvernement (PLF 2026)	+1,3%

Prévisions annuelles Zone euro	2026
BCE (déc. 2025) - IPCH	+1,9%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH	+1,9%
OCDE (déc. 2025) - IPCH	+1,9%
FMI (oct. 2025) - IPCH	+1,9%

B) Les principales dispositions prévisionnelles de la loi de finances pour 2026 relatives aux communes

Les collectivités devraient contribuer à l'effort budgétaire à hauteur de 2 milliards d'euros.

Au-delà de ces efforts, le fonds vert ne baissera pas de 23 % par rapport à 2025, comme prévu dans le PLF initial, mais « seulement » de 16 %, soit de 2,27 à 1,91 Mds€ (autorisations d'engagement + crédits de paiement).

Du côté des dotations, comme prévu, **la Dotation globale de fonctionnement (DGF) n'augmentera pas en 2026** (après un +150 M€ en 2025, elle reste donc à 27,4 Mds€) et la péréquation verticale sera revue, avec + 140 M€ pour la Dotation de solidarité urbaine (DSU) et +150 M€ pour la Dotation de solidarité rurale (DSR) comme le prévoit le texte.

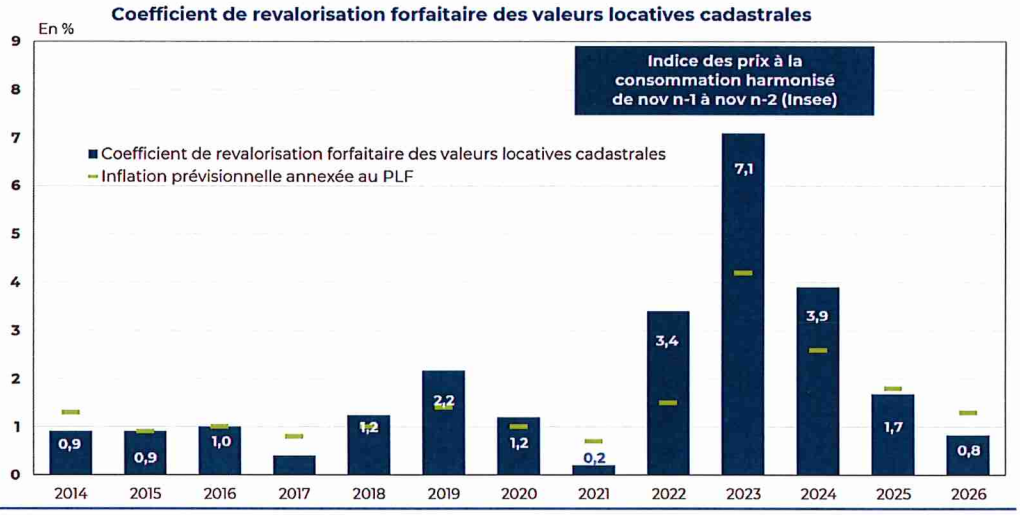
Quant au Fonds d'investissement pour les territoires (FIT), qui visait à regrouper la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la Dotation politique de la ville (DPV) et la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour simplifier l'accès et l'instruction des dossiers, il ne verra pas le jour. Si c'était une demande des élus locaux, finalement, « la crainte des élus ruraux que cette disparation de la DETR n'entraîne in fine une diminution de dotations pour leurs territoires l'a emporté, même si le niveau de dotation leur était garanti les deux premières années » selon Luc Alain Vervisch (Directeur des Études et de la Recherche La Banque Postale).

En ce qui concerne le Fonds de compensation de la TVA, contrairement au PLF initial, le maintien de certaines dépenses de fonctionnement dans l'assiette de calcul du FCTVA sera à priori acté.

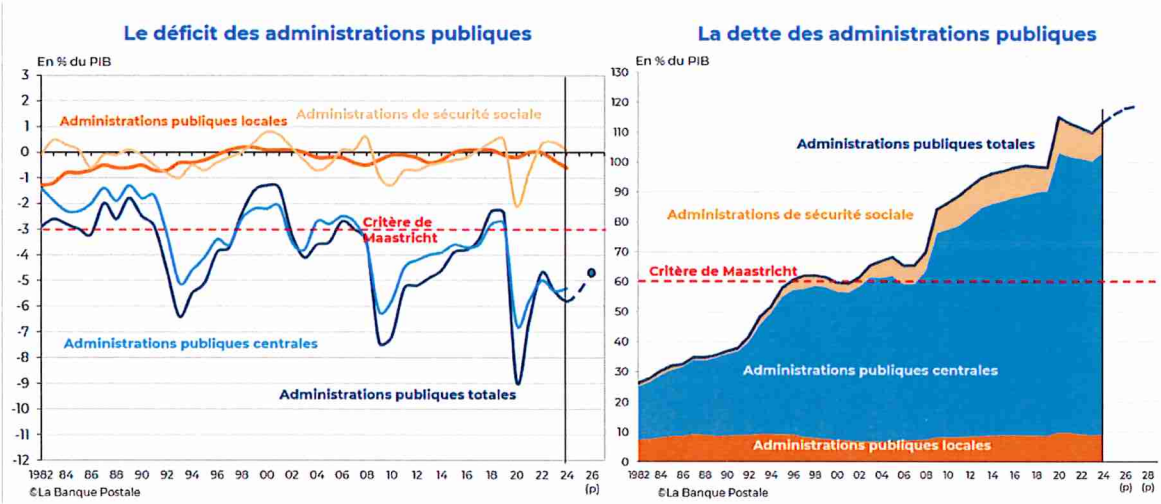
Enfin le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales est fixé à 0,8%.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260209-DEL260209_13-DE

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



Les collectivités locales ont donc incontestablement gagné depuis le texte initial présenté par le Premier ministre. Est-ce reculer pour mieux sauter à la prochaine loi de finances pour 2027, tant le niveau de dette publique est élevé ?



II. BUDGET PRINCIPAL

A) Les grandes orientations budgétaires de l'année et du mandat

1. Le programme prévisionnel du mandat :

a) Un contexte financier incertain et une crise géopolitique qui perdurent

Depuis plusieurs années, il s'avère délicat pour les communes d'estimer finement leurs recettes de fonctionnement, dès lors qu'il est complexe d'anticiper :

- le montant des dotations dont elles vont bénéficier, du fait notamment de mécanismes de péréquations complexes et mouvants

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260209-DEL260209_13-DE

- le montant d'une partie de leurs ressources propres, notamment celles relevant des Droits de Mutation à Titre Onéreux.

Cette difficulté est amplifiée par l'absence de vote de loi de finances 2026, et par de nombreux autres aléas susceptibles d'affecter les prévisions, qu'ils soient géopolitiques (avec la guerre en Ukraine), énergétiques (avec la flambée des prix de l'énergie), climatiques (avec les conséquences de la sécheresse), économiques (avec le resserrement des politiques monétaires) …

Toutefois, Plescop a pour elle l'attractivité de son territoire communal, qui lui permettent de voir ses recettes fiscales en constante augmentation.

D'une manière générale, la baisse des dotations de l'État ampute depuis 2021 le pouvoir d'agir de la Ville. Elle représente une perte annuelle de 600 000 euros/an, soit plus de la moitié de la capacité d'autofinancement moyenne sur le présent mandat.

C'est dans ce contexte mouvant qu'est mis en œuvre le programme pluriannuel d'investissement. Ce dernier évolue en fonction de la dynamique des ressources et de la nécessaire maîtrise des dépenses. Il est également soumis à des modes de financement évolutifs, les dispositifs de subventionnement s'apparentant de plus en plus à des appels à projet. En matière d'investissement, les projets finalisés se sont confrontés à une conjoncture défavorable en matière de travaux publics : les phases « offres » de l'espace culturel et de la salle raquettes se sont déroulées en 2023 ; force a été de constater la rareté des offres (plusieurs lots ont dû être relancés, faute d'offres) et leur coût élevé.

Le projet de Centre technique municipal a lui, à quelques semaines d'intervalle, bénéficié de coûts très proches des estimations de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

b) Une programmation nécessairement évolutive

Le programme du mandat a été ambitieux en matière d'équipements et d'aménagements publics. Aussi, ont été réalisés, sur la période 2020-2026, les opérations suivantes :

- La réalisation d'un espace culturel ;
- La réalisation de deux salles de raquette ;
- La réalisation d'un centre technique municipal ;
- La rénovation thermique de l'école Dolto ;
- Renouvellement de la voirie et développement de nouveaux itinéraires (mobilité active) ;
- Engagement dans le renouvellement urbain au bénéfice de tous (programme Saint Hamon) ;
- Audits thermiques du patrimoine communal (école Cadou, restaurant scolaire, complexe sportif) ;
- Etudes diverses, notamment étude maitrise d'œuvre dans le cadre du PLU et des mobilités actives ;
- Extension du multi-accueil avec la création de deux nouvelles places.

A ces opérations structurantes, s'ajoutent des opérations récurrentes non structurantes, visant à maintenir en bon état et/ou à adapter le patrimoine communal (acquisitions foncières, opérations de voirie, renouvellement des matériels, entretien des bâtiments, etc.).

Plus de 22 millions d'euros ont été investis entre 2020 et 2025, avec un recours à l'emprunt d'un montant de 3 millions soit environ 13 % du montant total des investissements.

2026 sera marquée par la livraison ce début février du dernier projet d'envergure de la commune : les salles raquettes.

Les autorisations de programme

La commune de Plescop a mis en place depuis plus de 15 ans des autorisations de programme et de crédits de paiement qui permettent d'avoir une vision pluriannuelle des engagements les plus importants initiés par la collectivité :

Les autorisations de programmes et crédits de paiement présentés comprennent les révisions votées en septembre 2025, ainsi que l'utilisation des crédits de paiements en 2025.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260209-DEL260209_13-DE

MONTANT DES AP/CP EN €				CREDITS DE PAIEMENTS					
N°	Objet	Programme	Autorisation de Programme (AP)	2020-2022	2023	2024	**Crédits votés en 2025**	**Réalisé 2025**	**2026**
2021-1	Espace Culturel	126	5 638 852,08	462 538,72	545 712,09	3 830 611,73	799 989,54	712 213,54	87 776,00
2021-2	Salles raquettes	131	6 326 053,61	243 142,48	327 075,43	1 836 411,93	3 919 423,77	3 445 819,27	473 604,50
2021-3	Modification et révision du PLU	51	100 000,00	33 657,00	13 482,00	2 543,76	50 317,24	32 618,90	17 698,34
2022-1	Centre Technique Municipal	132	3 547 525,71	79 817,66	291 643,18	1 375 217,87	1 800 847,00	1 612 960,07	187 886,93

Ces autorisations de programmes se termineront en 2026.

2. Les interactions financières avec GMVA

a) L'attribution de la compensation (AC)

L'AC a pour objectif de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un EPC opte pour le régime de la taxe professionnelle unique et lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres.

L'AC évolue donc à chaque transfert de compétence, en fonction de l'évaluation faite par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

En 2018, l'attribution de compensation a fortement évolué du fait du transfert de la compétence « Zone d'activités économiques » : + 79 259.50 € en fonctionnement et 44 007 € en investissement

L'année 2019 a ensuite vu deux nouveaux transferts de compétence : la natation scolaire (6 904 €) et la GEMAPI (6 499 €).

Sur 2020, le transfert de la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines » a fait l'objet de conventions de gestion entre GMVA et les communes membres. Fin 2021 la CLECT a déterminé le montant du transfert à 40 000 € en investissement, en prévoyant toutefois une clause de revoyure à l'issue de la réalisation du schéma directeur de l'assainissement des eaux pluviales.

En novembre 2025, la CLECT GEPU a statué sur les nouvelles dispositions 2026. Le montant du transfert en investissement est fixé à 59 775 €, et celui en fonctionnement à 21 867 €. Cependant l'impact d'attribution de compensation en fonctionnement est neutre, puisque le montant versé à l'agglomération est reversé à la commune dans le cadre de la convention de gestion, et ce quel que soit le montant effectif des travaux réalisés en matière d'eaux pluviales.

b) La dotation de solidarité communautaire et les fonds de concours en faveur de l'investissement

La DSC est un reversement institué par un EPCI en régime de taxe professionnelle unique, en direction de ses communes membres.

En 2020, un contentieux initié par plusieurs communes a abouti à une modification des critères d'attribution. Un rattrapage au bénéfice de plusieurs communes dont Plescop a été acté.

En 2022, le conseil communautaire a décidé, dans le cadre de la mise en place du pacte fiscal et financier, de modifier les critères d'attribution de la DSC, en les simplifiant et en retenant uniquement les suivants :

- Logement social
- Revenu par habitant
- Longueur de voirie

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260209-DEL260209_13-DE

- Potentiel financier
- Insularité

En 2024, le conseil communautaire eu égard à son ambitieux programme d'investissement, a choisi de diminuer l'enveloppe de DSC, afin de conserver des capacités d'investissement indispensables au déploiement des projets stratégiques du territoire. Ainsi il a décidé une baisse annuelle de 500 000 € sur la période 2024-2026.

Pour la commune, le montant de la DSC attribué en 2025 était de 188 284 €. Il sera de 176 415 € en 2026.

B) Les orientations du budget 2026 et l'évolution des grandes masses budgétaires

Rappel : Les montants présentés au stade du débat d'orientation budgétaire sont estimatifs et sont susceptibles de connaître des modifications dans le budget primitif 2026 qui sera soumis au vote du Conseil municipal.

1. Section de fonctionnement

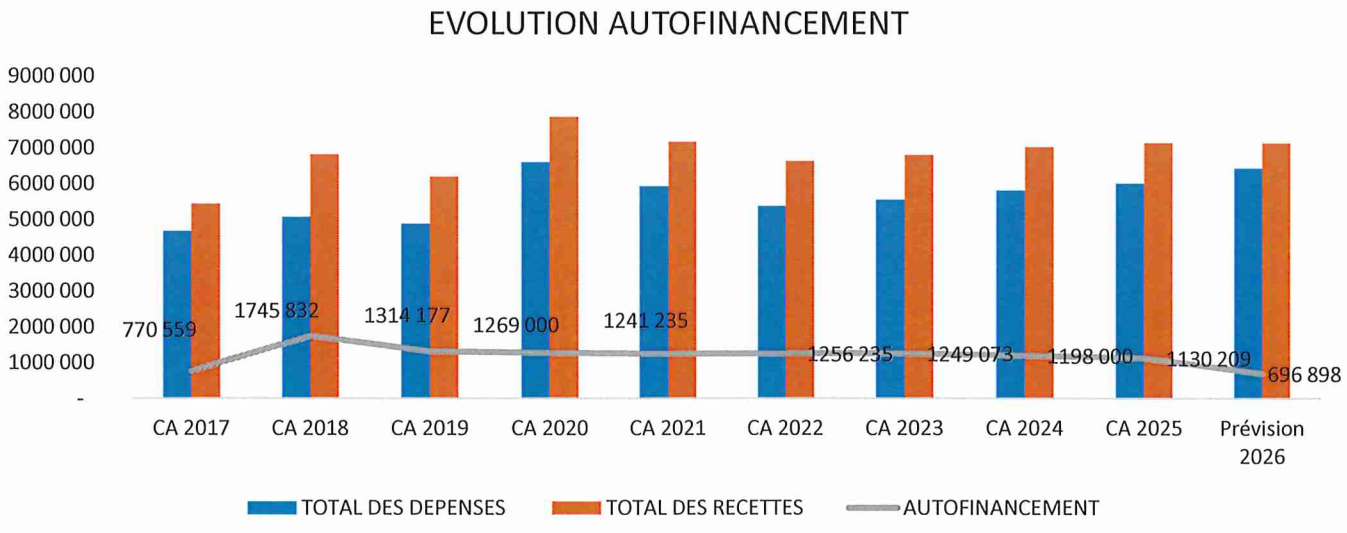
Les orientations budgétaires vont dans le sens d'une affirmation des efforts en faveur des équipements publics culturels, sportifs et scolaires, des familles, de la vie associative, du cadre de vie et du développement durable. Ces orientations sont à la fois ambitieuses, responsables et écologiques.

Les estimations conduisent à une épargne brute s'élevant à environ 696 000 €. Il est assurément certain que cette prévision mesure toute l'importance de garder une maîtrise des dépenses de fonctionnement, qui devra demeurer un enjeu majeur pour ne pas dégrader ostensiblement la capacité d'autofinancement malgré des évolutions fortes des charges à caractère général provoquées par une année complète d'exploitation des trois nouveaux bâtiments, et par le remboursement de l'emprunt. Les charges de personnel sont également amenées à évoluer mécaniquement, du fait de la revalorisation du taux des cotisations CNRACL (+3 %) et IRCANTEC (+1 %).

Les recettes de fonctionnement connaîtront un ralentissement, et des estimations prudentielles. Le contexte politique et l'absence de loi de finances rendent la prévision difficile sur les dotations notamment.

Les bases fiscales ne sont pas connues à ce jour. Cependant le produit fiscal, évoluera notamment avec un élargissement des bases fiscales, corrélatif d'une revalorisation des valeurs locatives en 2026 de 0.80 %, d'une attractivité naturelle du territoire et d'une politique communale foncière ambitieuse et volontariste.

Pour rappel, en matière de recettes « historiques », la commune a perdu en 2020 la taxe de crémation (environ 100 000 euros/an), la fraction cible de la DSR depuis 2022 (150 000 euros par an à compter de 2023) et la fraction bourg centre de la DSR depuis 2022 (350 000 € par an à compter de 2022). Un contentieux avec l'Etat a été engagé sur la perte de la fraction bourg centre de la DGF.



Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260209-DEL260209_13-DE

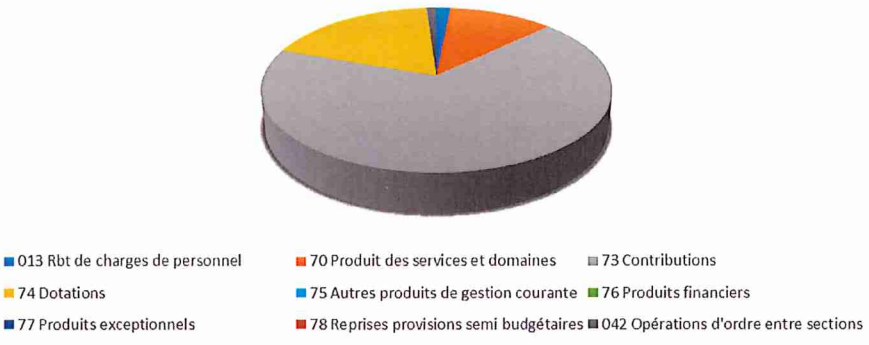
NOTA : au stade du Budget primitif, le montant de l'autofinancement a tendance à être inférieur à celui atteint au stade du compte administratif (avec lequel il est comparé sur le schéma supra). Cet écart est dû à une estimation prudentielle des recettes, des ventes et à un niveau de réalisation des dépenses qui n'atteint généralement par les 100% à la fin de l'exercice. Cette année l'écart devrait toutefois être moindre au regard du contexte politique et de l'incertitude sur le montant des dotations de l'Etat. Par ailleurs la commune a tendance à réaliser une part de plus en plus importante de ses dépenses.

A) Les orientations budgétaires en matière de recettes :

Présentation synthétique des orientations budgétaires des recettes de fonctionnement

		REALISE						PROJECTION	Evolution (en %)
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2026/2025
013	Rbt de charges de personnel	77 588	48 250	82 250	52 364	115 706	59 359	112 500	89,52%
70	Produit des services et domaines	487 300	620 130	695 370	671 902	807 935	819 791	810 130	-1,18%
73	Contributions	3 765 220	4 061 142	4 302 029	4 514 789	4 592 186	4 780 906	4 795 990	0,32%
74	Dotations	1 650 890	1 539 139	1 495 190	1 487 982	1 304 764	1 393 067	1 313 310	-5,73%
75	Autres produits de gestion courante	34 667	33 444	5 690	8 862	42 689	36 695	28 700	-21,79%
76	Produits financiers						22		
77	Produits exceptionnels	1 792 101	832 355	24 620	5 305	114 569	1 264		-100,00%
78	Reprises provisions semi budgétaires				174		0	1 500	
042	Opérations d'ordre entre sections	57 714	35 307	21 620	55 939	46 429	47 956	68 275	42,37%
TOTAL DES RECETTES		**7 865 480**	**7 169 767**	**6 626 769**	**6 797 316**	**7 024 278**	**7 139 060**	**7 130 405**	**-0,12%**

Orientations budgétaires recettes de fonctionnement



Présentation détaillée :

Impôts et taxes : 4 802 000 €

Hypothèses retenues : maintien des taux de fiscalité, augmentation en volume des bases réelles 2025 de 2.50 % et de la valeur locative de 0.80 %. Le produit de la taxe additionnelle a été estimé à 300 000 euros. Le montant de la dotation de solidarité communautaire versée par GMVA a été valorisé à hauteur de 176 400 €.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260209-DEL260209_13-DE

Le montant de la taxe sur les pylônes électriques est estimé à 145 000 € et sera fonction des valeurs par pylônes fixées par décret (non publié à ce jour).

Dotations : 718 000 €.

Hypothèse retenue : stabilité, de la part forfaitaire, de la Dotation Globale de Fonctionnement, de la part péréquation de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et de la Dotation Nationale de Péréquation. Mais des incertitudes demeurent sur la contribution des collectivités au redressement des finances publiques. La Direction Générale des Collectivités Locales devrait communiquer le montant des dotations aux communes début avril.

Subventions et participations : 595 300 €

Hypothèse retenue : Maintien des prestations à recevoir de la CAF.

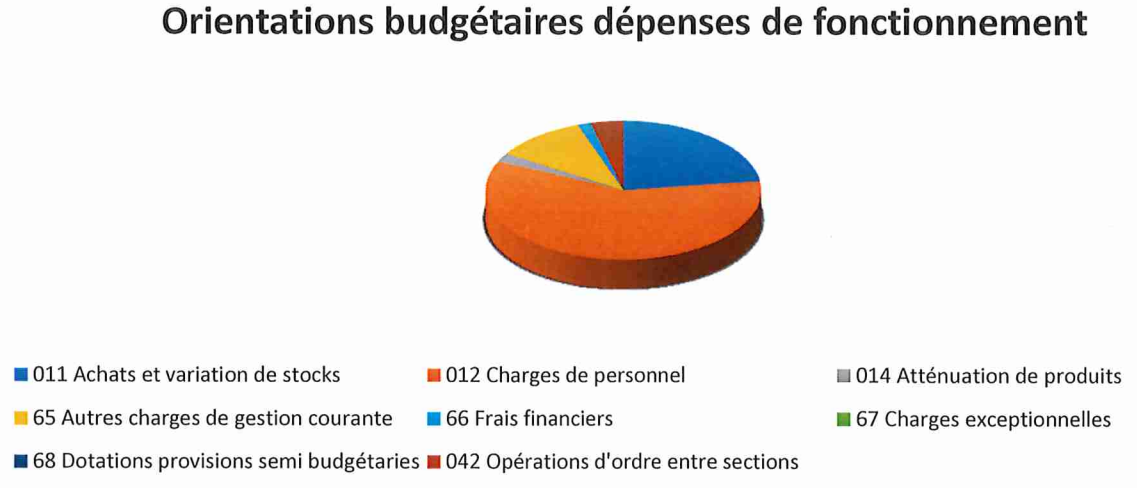
Produit des services et du Domaine : 810 000 €.

Hypothèse retenue : stabilité pour les produits des services

B) Les orientations budgétaires en matière de dépenses :

Présentation synthétique des orientations budgétaires des dépenses de fonctionnement

		REALISE					Réalisé 2025	Orientation 2026	Evolution (en %)
		2020	2021	2022	2023	2024			2026/2025
011	Achats et variation de stocks	878 504	1 029 900	1 192 100	1 294 629	1 253 569	1 289 002	1 470 825	14,11%
012	Charges de personnel	3 022 630	3 202 169	3 247 500	3 332 676	3 499 708	3 669 919	3 792 000	3,33%
014	Atténuation de produits	11 582	112 557	117 200	129 407	112 645	127 174	134 025	5,39%
65	Autres charges de gestion courante	533 052	515 430	554 270	537 823	608 211	610 015	683 657	12,07%
66	Frais financiers	11 920	8 792	6 750	3 738	2 949	52 647	99 500	88,99%
67	Charges exceptionnelles	532 421	5 844	2 760	203	353	15 169	2 000	-86,82%
68	Dotations provisions		2 852	3 930	99	0		1 500	
042	Opérations d'ordre entre sections	1 505 584	1 050 982	245 600	249 668	348 210	244 925	250 000	2,07%
TOTAL DES DEPENSES		**6 495 693**	**5 928 526**	**5 370 110**	**5 548 243**	**5 825 645**	**6 008 851**	**6 433 507**	**107,07%**



Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260209-DEL260209_13-DE

Présentation détaillée :

Les achats et variation des stocks : 1 470 000 €. Le chapitre connaît une hausse sensible au regard du CA 2025 (+14 %). Cette hausse s'explique par plusieurs facteurs, notamment par :

• Fluides : 279 900 € (-0.02 %) : Les prévisions tiennent compte des nouveaux tarifs du marché gaz et électricité de Morbihan Energies. La baisse est significative pour l'électricité (-32 000 €), et compense la hausse du gaz (+13 600 €), et les prévisions de consommation en pellets (année pleine) du nouveau parc bâtimentaire (+10 000 €).

•Alimentation : 190 000 € (+5.60 %) : Les matières premières pour la production des repas au restaurant scolaire est de 175 000 € (évolue en fonction de l'inflation, du nombre de rationnaires et de l'application de la loi Egalim). Le solde est à destination du service enfance jeunesse.

•Entretien et petits équipements : 108 420 € (+1.00 %) : ce poste contient des enveloppes prudentielles raisonnables pour garder une souplesse d'exécution, prend en compte le nouveau parc bâtimentaire sur une année pleine, les fournitures et petits matériels du service enfance jeunesse et restaurant scolaire.

•Prestations de services : 149 000 € (+ 8 %) : les principales variations concernent la gestion des déchets verts et leur retraitement (+14 200 €), la collecte des biodéchets au restaurant scolaire (+5 000 €), la variation des places de crèches (+3 500 €), les prestations régies sur une année pleine pour le Poulpe : (+2 800 €).

Les autres prestations (60 400 €) (valeur iso 2025) sont les rondes de sécurité, la prestation fourrière, le Relais Petite Enfance, les prestations ESAT pour de l'entretien espace vert, de l'élagage et du balayage de voirie.

•Locations et entretien : 148 800 € (+15 %) : Ce poste contient des enveloppes prudentielles et peut évoluer sensiblement en fonction d'aléas imprévus (ex : météo). Les principaux postes sont la location de matériels pour 17 500 €, l'entretien des terrains pour 24 500 €, des bâtiments pour 19 500 €, de l'éclairage public pour 39 500 €, du matériel roulant, autres pour 25 300 € et autres réparations pour 22 400 €.

•Les contrats de maintenance : 117 400 € (+14 %). Ce poste connait une évolution avec la mise en service de l'espace culturel, du CTM et des salles raquettes.

•Les assurances : 50 100 € (+26 %) : couvrent le dommage aux biens, la flotte automobiles, la responsabilité civile et juridique. Dernière année du marché. La consultation pour le renouvellement est prévue début 2026. Au vu de la conjoncture assurantielle il y a un risque important qu'aucune compagnie ne se positionne sur notre marché, ou alors à prix très élevé.

•Les autres services extérieurs : 299 400 € (+38.09 %) : ce poste comprend les honoraires pour contentieux et conseil en assurance pour 31 600 €, les dépenses liées aux fêtes et cérémonies pour 10 500 €, la téléphonie et l'affranchissement pour 31 400 €, les publications pour 30 600 € et les prestations ADS (instruction urbanisme) versées à GMVA pour 30 900 €.

•Le poste activités du pôle solidarité familles est estimé à 84 640 € (+ 6 %) (activités 56 900 €, séjours d'été 24 240 €, et CMJ 3 500 €).

•Le pôle actions économique, sociale et démocratie citoyenneté est estimé à 3 500 € (1 000 € pour la semaine de la mobilité et 2 500 € pour des conférences sociales).

•Prévision du budget culturel et médiathèque à hauteur de 58 700 € (+69 %) : comprend la programmation de la médiathèque pour 7 700 € et du poulpe, sur une année complète, pour 51 000 €.

Les charges de personnel : 3 792 000 €. Le coût, au stade du DOB, reste à affiner. Cette part relativement importante s'explique par la volonté claire de proposer de nombreux services publics de qualité, avec des professionnels qualifiés et par le choix de la régie plutôt que celui de la prestation pour de nombreuses missions stratégiques (restauration scolaire, entretien des espaces verts, etc.). Il est précisé que l'augmentation entre 2026 et 2025 est liée à la revalorisation des cotisations CNRACL (+3 %), IRCANTEC (+1 %), à l'instauration d'une cotisation mobilité en milieu rural (+0.15 %), à la revalorisation des grilles indiciaires et du GVT, à la revalorisation des assurances du personnel, aux

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260209-DEL260209_13-DE

élections municipales, à l'évolution de la participation aux prestations sociales (prévoyance) et des remplacements pour arrêts maladie et congés maternité.

Les autres charges de gestion courante, pour un montant de 683 000 € (+12 %). Elles comprennent principalement les subventions versées aux associations maintenues à hauteur de l'enveloppe globale 2025, la participation au contrat d'association avec l'école privée Sainte Anne (+13.14 %), la participation au CCAS (+4.42 %) les indemnités des élus et formation des nouveaux élus (+10.13 %), et les redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels et autre utilisation d'informatique en nuage (évolution nomenclature M57).

Les charges financières pour un montant de 99 500 €, correspondant au remboursement des intérêts des emprunts, et des frais relatifs à une ligne de trésorerie.

L'attribution de compensation versée à GMVA pour 133 925 €. Cette attribution comprend les transferts des zones d'activités, de la natation, du transport scolaire, de la Gemapi, et la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU).

La commune s'attache à réaliser des économies de gestion, qui ne sont pas pour autant simples à trouver, celles-ci étant durablement confrontées à des charges importantes liées aux services rendus aux Plescopais, et au maintien à la hausse du coût d'un certain nombre de prestations, relative notamment au numérique et à la maintenance des équipements. Dans le même temps, une partie des ressources connaît un tassement important depuis plusieurs années.

Les leviers d'action et de dynamisation des ressources sont donc incontestablement liés à la maîtrise des dépenses, au dynamisme démographique et aux opérations d'aménagement à venir.

2. Section d'investissement

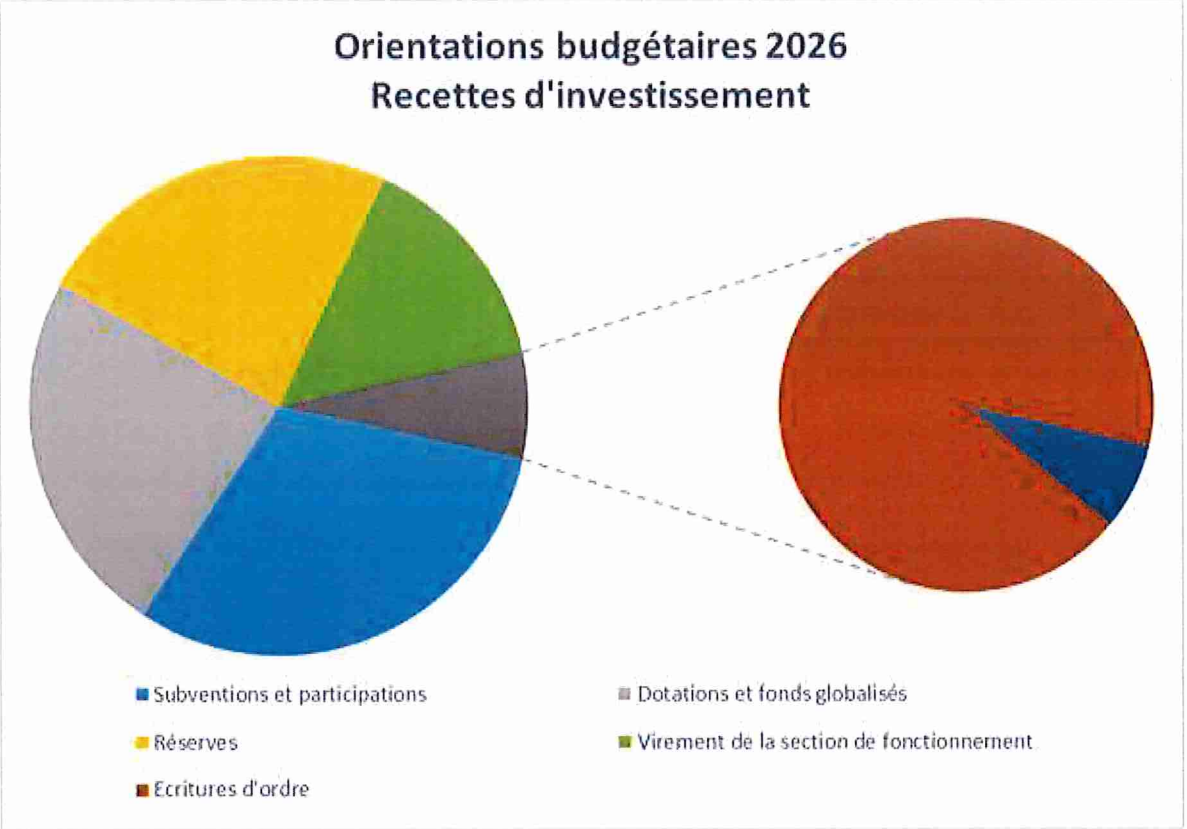
a) Les orientations budgétaires en matière de recettes :

Le montant total prévisionnel des recettes d'investissement s'élève à environ 4 763 000 €, dont reports de 1 310 000 €.

Les principales recettes d'investissement envisagées au titre de 2026 sont les suivantes :

a) Le FCTVA : à hauteur de 1 000 000 €
b) La taxe d'aménagement, à hauteur de 140 000 €
c) L'excédent de fonctionnement capitalisé pour 1 130 000 €
d) Les subventions et participations à hauteur de plus de 77 000 € (hors reports)
e) Le virement de la section de fonctionnement pour 696 000 €
f) Des écritures d'ordre (dont amortissement) pour 305 000 €. Le montant sera à affiner lors du vote du budget primitif.
g) La section d'investissement est excédentaire, il n'y aura pas d'emprunt d'équilibre à inscrire.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260209-DEL260209_13-DE



b) Les orientations budgétaires en matière de dépenses :

Les principales dépenses d'investissement envisagées au titre de 2026 sont les suivantes (hors reports d'un montant de 194 000 €) :

a) Espace culturel : Maitrise d'œuvre et travaux, à hauteur de 87 000 €.
b) Salle raquettes : Maitrise d'œuvre et travaux à hauteur de 473 000 €.
c) Centre technique municipal : Maitrise d'œuvre et travaux à hauteur de 187 000 €.

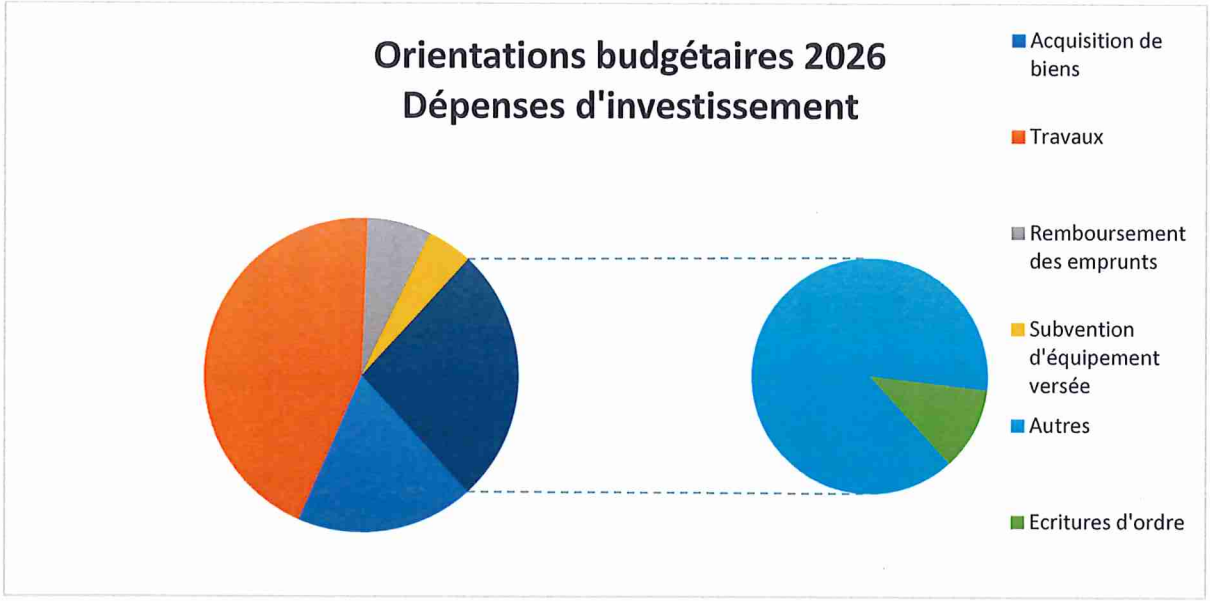
Pour ces trois projets une mise à jour des AP/CP sera proposée.

d) Acquisition nouveau serveur, d'un déploiement d'un nouvel environnement bureautique et renouvellement matériels informatiques à hauteur de 33 000 €.
e) Un programme de politique foncière (réserve foncière) à hauteur de 300 000 €, la révision du PLU pour 17 000 €.
f) Travaux VRD à hauteur de 847 000 € (programme de voirie 2026, éclairage public, signalisation verticale, et autres).
g) Projets référents de quartier à hauteur de 2 500 €.
h) Ecole Cadou : Etude de programmation pour 40 000 €, acquisition de jeux de cour à hauteur 5 000 € et renouvellement de mobilier et divers travaux à hauteur de 4 100 €.
i) Ecole Dolto : Renouvellement de mobilier à hauteur de 5 400 €, chariots de ménage et films solaires pour 2 700 €.
j) Vestiaires de Leslégot : Réfection des toilettes extérieures et bac acier à hauteur de 22 000 €.
k) Remplacement de porte à la Chapelle Gusquel et d'une porte double vantaux à la chapelle Lézurgan à hauteur de 9 700€.
l) Restaurant scolaire : préau dans la cour du restaurant scolaire à hauteur de 13 200 €, pose d'un extracteur d'air dans la salle de plonge pour 7 700 €, des plateaux de tables anti-bruit pour 6 900 € et des travaux divers pour 4 800 €.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260209-DEL260209_13-DE

m) Travaux au multi-accueil pour 15 000 € financés en partie à hauteur de 80 % au titre du fonds FME de la CAF, une structure de jeux extérieure à la maison de l'enfance pour 11 700 €, et diverses acquisitions pour 1 900 €.
n) L'acquisition d'un fonds documentaire pour la médiathèque à hauteur de 16 000 €, et de mobilier pour 2 000 €.
o) Des acquisitions et des travaux pour l'accueil jeunes à hauteur de 5 000 €, et du mobilier complémentaire pour le Poulpe à hauteur de 2 000 €.
p) Automate de gestion des courts de tennis aux salles raquettes à hauteur de 10 000 €, matériels entretien pour 6 000 €.
q) Acquisitions de véhicules pour les services techniques à hauteur de 138 000 €, et de matériels pour la logistique à hauteur de 6 400 €.
r) Acquisition d'un pont élévateur à hauteur de 10 000 €, d'un compresseur d'air pour 3 900 € et divers matériels pour 3 400 €, et d'un échafaudage pour 2 500 €.
s) Attribution de compensation à GMVA dans le cadre du transfert des ZAE à hauteur de 44 000 € et de l'assainissement des eaux pluviales à hauteur de 59 775 €.
t) Remboursement du capital des emprunts à hauteur de 250 000 €.
u) Inscription de parts sociales (2ème année) pour adhésion à l'Agence France Locale (banque des collectivités) à hauteur de 7 000 € (% sur le montant des recettes réelles de fonctionnement) et estimation PFAC des projets structurants à hauteur de 29 000 €.
v) Déficit reporté pour 781 300 €
w) Ecritures d'ordre pour 115 000 € (dont travaux régie à hauteur de 61 800 €).

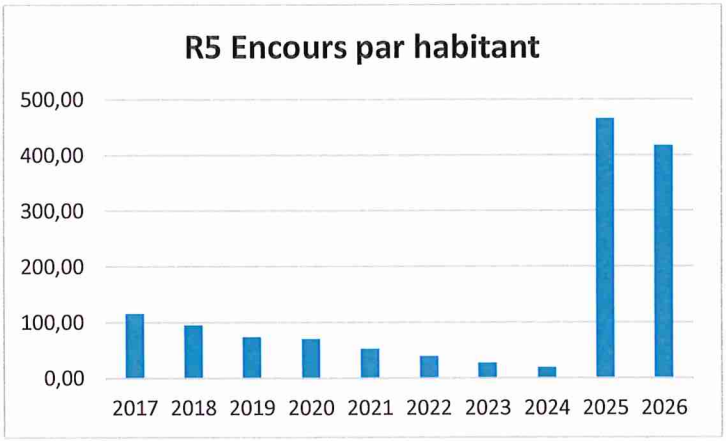
Telle est la liste des travaux d'investissement envisagés au stade du DOB. Certains arbitrages pourraient toutefois intervenir d'ici le vote du budget primitif.



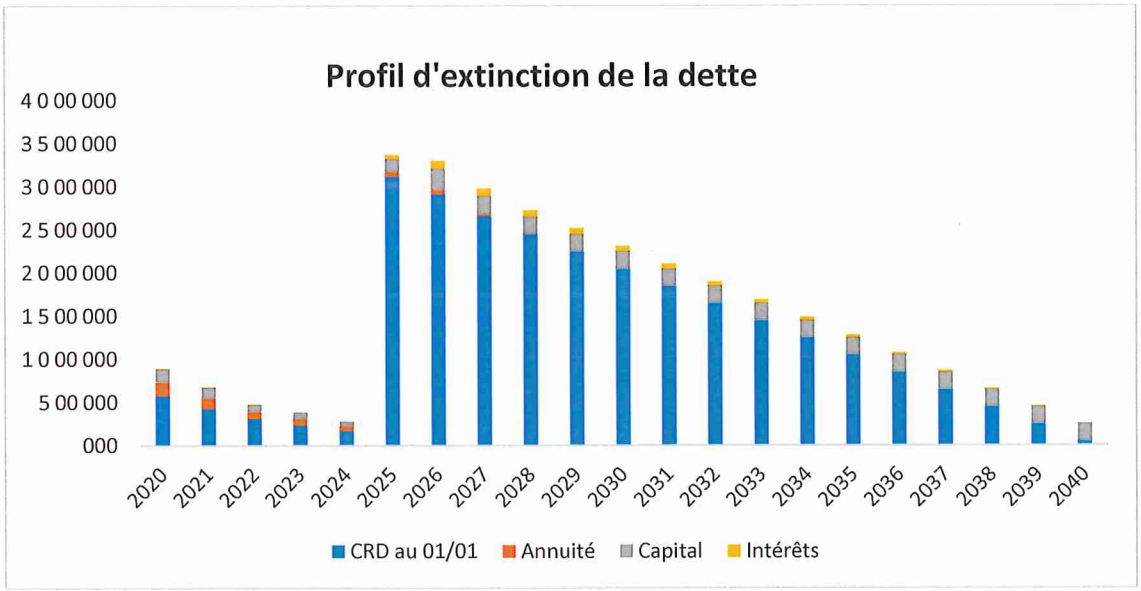
Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260209-DEL260209_13-DE

C) Niveau d'endettement et durée résiduelle des emprunts

Le niveau d'endettement de la commune par habitant en 2026 est estimé à 418 € (moyenne de la strate 2024 : 768 €)



Le taux d'endettement de la commune au 1er janvier 2026 sera d'environ 44 %. Il correspond au poids de la dette relativement à la richesse de la collectivité. Le stock actuel de dette au 31/12/2025 est d'environ 2 977 000 €.



Au vu du stock de la dette, la capacité de désendettement au 31/12/2026 sera de 3.11 années de CAF Brute. Ce ratio confirme que le niveau d'endettement est très correct, puisque le seuil d'alerte est fixé à 8 ans.

Cependant cette capacité évoluera forcément au gré des emprunts certains que les futurs investissements engendreront.

Il faudra également s'assurer que notre capacité d'autofinancement se maintienne à un niveau suffisant pour pouvoir répondre aux obligations fixées par la loi. La règle d'or dispose en effet que le prélèvement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres d'investissement doit couvrir le remboursement en capital de l'annuité d'emprunt.

Au-delà des obligations réglementaires, la commune devra veiller à maintenir une capacité d'autofinancement suffisante pour d'une part, rembourser sa dette mais aussi pour assurer l'entretien de son patrimoine et laisser des marges de manœuvre aux générations futures.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260209-DEL260209_13-DE

II. BUDGET ANNEXE SAINT-HAMON

Le budget annexe Saint-Hamon est un budget de lotissement qui s'exécute essentiellement en fonctionnement. La valorisation du lotissement se fait au travers d'écritures de stocks.

Le budget annexe de Saint-Hamon pourrait encaisser la vente du lot E pour la résidence intergénérationnelle estimée à 117 000 €.

Les dépenses sont prévues à hauteur de 60 000 € comprenant une provision pour d'éventuels travaux et le remboursement des charges du personnel au budget principal.

Les prévisions au stade du DOB 2026 présentent deux sections excédentaires.

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**CA 2025**	**BP 2026**
011	**ACHATS ET VARIATION DE STOCKS**	**43 573,02**	**60 200,00**
042	**ATTENUATION DE CHARGES (annulation stocks N-1)**	**707 490,65**	**573 972,03**
	TOTAL DEPENSES	***751 063,67***	***634 172,03***
II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**CA 2025**	**BP 2026**
002	**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE**		**860 267,06**
70	**PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES**	**657 110,00**	**117 900,00**
042	**PRODUCTION STOCKEE (création stocks année N)**	**573 972,03**	**596 522,03**
75	**PRODUIT DE GESTION COURANTE**	**0,18**	**0,00**
	TOTAL RECETTES	***1 231 082,21***	***1 574 689,09***
	RESULTAT	480 018,54	940 517,06
III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**CA 2025**	**BP 2026**
040	**ENCOURS ET PRODUCTION DE BIENS (création stocks année N)**	**573 972,03**	**596 522,03**
	TOTAL DEPENSES	***573 972,03***	***596 522,03***
IV. RECETTES D'INVESTISSEMENT		**CA 2025**	**BP 2026**
001	**EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE**		**113 518,62**
040	**ENCOURS ET PRODUCTION DE BIENS (annulation stocks N-1)**	**707 490,65**	**573 972,03**
	TOTAL RECETTES	***707 490,65***	***687 490,65***
	RESULTAT	133 518,62	90 968,62

III. BUDGET ANNEXE PRODUCTION ENERGIES RENOUVELABLES

I-INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement du budget annexe production énergies renouvelables est estimée à 116 900 € et concernent le remboursement en capital des emprunts 2025 pour 28 000 €, un report de travaux des centrales

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260209-DEL260209_13-DE

photovoltaïques à hauteur de 42 500 €, les raccordements à Enedis pour 3 400 € et une provision pour travaux divers à hauteur de 3 000 €.

Les recettes d'investissement seront essentiellement composées d'un emprunt d'équilibre d'environ 19 000 €, et du résultat antérieur reporté de 57 000 €.

III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT		CA 2025	BP 2026
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	28 000,00
23	Immobilisations en cours	272 482,39	48 900,00
	TOTAL DEPENSES	*272 482,39*	*76 900,00*
IV. RECETTES D'INVESTISSEMENT		**CA 2025**	**BP 2026**
001	Résultat antérieur reporté		57 517,61
16	Emprunts et dettes assimilées	330 000,00	19 382,39
	TOTAL RECETTES	*330 000,00*	*76 900,00*

II-FONCTIONNEMENT

L'année 2026 sera marquée par le début de production d'électricité des 3 centrales photovoltaïques, et l'autoconsommation de celle-ci par les 3 bâtiments concernés (Le Poulpe, le CTM et les Filets Croisés). La revente d'énergie, en premier lieu au budget principal pour les consommations inhérentes aux bâtiments communaux, est estimée à hauteur de 15 400 €.

Elle commencera par le Poulpe fin janvier 2026, puis le CTM courant février, et enfin les Filets Croisés.

Il est également inscrit la vente à EDF de la production électrique des panneaux de la mairie, et de l'école Dolto à hauteur de 2 500 €.

Les dépenses de fonctionnement comprennent les abonnements électriques à hauteur de 2 000 €, le remboursement des charges du personnel estimé à 3 000 €, le remboursement des intérêts d'emprunt pour 10 200 € et le déficit reporté de 2 700 €.

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2025	DOB 2026
011	Charges à caractère général	2 744,50	2 000,00
012	Charges du personnel	0,00	3 000,00
66	Charges financières	0,00	10 200,00
002	Déficit antérieur d'exploitation reporté	0,00	2 735,50
	Total sans virement à l'investissement	*2 744,50*	*17 935,50*
	TOTAL DEPENSES	*2 744,50*	*17 935,50*
II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**CA 2025**	**DOB 2026**
70	Ventes d'énergie	0,00	17 935.50
	TOTAL RECETTES	*0,00*	*17 935,50*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2312-1,

Vu l'avis favorable de la commission des finances dans sa réunion du 2 février 2026,

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260209-DEL260209_13-DE

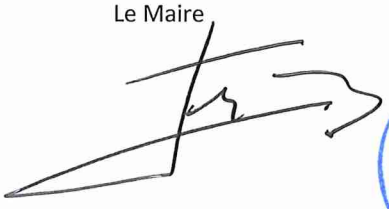
Après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à :

- **PRENDRE acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) avant le vote des budgets primitifs 2026 sur la base du rapport ci-dessus ;**
- **DONNER POUVOIR au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 20 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Copie certifiée conforme

Le Maire



Loïc LE TRIONNAIRE



Le secrétaire de séance,



Serge LE NEILLON